

Atelier Jonglage

Centre culturel Jean Houdremont
11, avenue du général Leclerc
93120 La Courneuve
maison.jonglages@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2012/2013

Nom : Prénom :
Né (e) le :/...../..... Tél. portable :
E-mail :

Renseignements concernant le responsable légal

Nom : Prénom :
Adresse :
Escalier : Etage :
N° boîte aux lettres :
Code Postal : Ville :
Tél. domicile : Tél. portable :
Tél. travail : E-mail :

Autorisation

Je soussigné(e),(père – mère - tuteur)

Autorise :

l'association Maison des Jonglages à filmer, photographier et diffuser l'image de mon enfant sur tout support dans le cadre de son activité. OUI o NON o

à la/le transporter à l'hôpital en cas d'urgence. OUI o NON o

La Courneuve, le.....

L'inscription est valable pour l'année sportive complète.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Signature :

Documents à fournir : Certificat médical 1 photo
Paiement par chèque o Nbre de chèques :
 en espèces :



Atelier Jonglage

REGLEMENT INTERIEUR

Centre culturel Jean Houdremont
11, avenue du général Leclerc
93120 La Courneuve
maison.jonglages@gmail.com

- Ne peut participer à l'atelier que les personnes ayant effectué l'ensemble des formalités d'inscription, et sous réserve de validation du dossier par la Maison des Jonglages.
- Les cours étant subordonnés à la présence de 5 adhérents minimum, la ponctualité et l'assiduité sont exigées. En cas d'absence, il est nécessaire de prévenir un responsable.
- Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux et responsable vis-à-vis de l'équipement et des locaux mis à sa disposition. Il est notamment de la responsabilité des élèves d'entretenir, respecter et ranger le matériel et la salle.
- Les participants répondent de toutes les dégradations causées aux locaux occupés par son fait ou par le fait des personnes ou objets qu'il aura introduits dans les lieux. En cas de dégradation, le participant se doit de prévenir la Maison des Jonglages qui se chargera d'exécuter ou de faire exécuter les réparations. Les frais liés à ces réparations seront à la charge du participant, qui s'engage à les régler à la Maison des Jonglages sur présentation de factures.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les cours.
- Une tenue vestimentaire appropriée est exigée en cours (y compris chaussures propres, à défaut l'élève devra assister au cours en chaussettes).
- Le port de bijoux est fortement déconseillé.
- La Maison des Jonglages ne peut être en aucun cas tenu pour responsable du vol ou de la dégradation de matériel appartenant aux participants, causés par des tiers identifiés ou non identifiés.
- Il appartient aux participants de souscrire les polices d'assurances couvrant les différents risques liés à cette activité, notamment par l'obtention d'une responsabilité civile.

Le non-respect des règles de bonne conduite entraînerait un renvoi de l'association, sur décision de l'équipe de la Maison des Jonglages (sans remboursement de la cotisation).

Je soussigné(e)

Avoir lu et approuvé le présent règlement.

Date :

Signature de l'adhérent :

Signature des parents :

